

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD



**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 02-2022, ABROGEANT LE RÈGLEMENT MUNICIPAL 03-2020
SUR L'UTILISATION ET L'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE**

PRENEZ AVIS QUE :

Lors de la séance du 5 juillet 2022 fut adopté le règlement numéro 02-2022 abrogeant le règlement numéro 03-2020 sur l'utilisation et l'économie d'eau potable.

L'objet de ce règlement est de régir l'utilisation de l'eau potable sur le territoire municipal.

Vous pouvez vous procurer une copie de ce règlement sur le site Internet de la municipalité ou en faisant une demande à la soussignée.

Ce règlement entre en vigueur selon la Loi.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 6 juillet 2022

Linda Normandeau
Directrice générale et greffière-trésorière